

\*\*\*\*\*

## COMMUNE DE CONQUES-SUR-ORBIEL – 11600

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 2 Août 2024

Le Deux Août deux mil vingt-quatre à 14 heures 30, s'est tenu à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François JUSTE, Maire de la Commune, le conseil municipal.

DATE DE CONVOCATION : 25 Juillet 2024

Présents : MM. JUSTE – SAURY – CAVERIVIERE – CHANTAGREL - CAMPACI - RUIZ - Mmes GAUDAN – NY - SARDA-GROS – CRESPOLINI - HAFEJI – BISCANS - CAMMAL

Absents excusés représentés : Mme TORMO par Mme GAUDAN

Absents excusés : MM. SAINT-DIZIER – PARRA - MARTINEZ – Mmes LLORIS

Secrétaire de séance : Madame CRESPOLINI

L'ordre du jour était le suivant :

- Attribution marchés – construction du groupe scolaire
- Approbation rapport de la CLECT et montant de l'attribution de compensation
- Redevance occupation domaine public pour chantier provisoire électricité – transport
- Affaires et questions diverses

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

**09-24-1 – Attribution marchés – construction du groupe scolaire**

Monsieur le maire informe que les entreprises ont remis leur offre le 17 Juillet dernier. Il y a au moins une offre déposée pour chacun des 19 Lots.

L'ATD11 et le maître d'œuvre ont procédé à l'ouverture des plis et ont analysé les offres. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 Août 2024 à 9 H 30 pour examiner les propositions du maître d'œuvre concernant les entreprises à retenir.

Les propositions de la commission d'appel d'offres sont les suivantes :

N°	Lot	Entreprise	BASE € HT	Optimisations	€ HT	Retenue O / N	Total € HT RETENUS
1	Lot Fondations / Gros Œuvre	BONNERY	2 107 181,77 €	Variante 01 : Remplacement des murs en pierre de la façade ouest du restaurant par des murs en maçonnerie enduits.	-9 000,12 €	OUI	2 036 181,66 €
				Variante 02 : Remplacement des murs en pierre du préau au R-1 par des murs en maçonnerie enduits.	-14 999,49 €	OUI	
				Variante 03 : Remplacement des murs en pierre de la cour du RDC par des murs en maçonnerie enduits.	-47 000,50 €	OUI	
2	Lot Charpente bois	CTL	470 144,42 €	Variante 01 : Optimisation cubage	-72 352,29 €	OUI	397 792,13 €
3	Lot Couverture - Étanchéité	SAS MAE	378 657,37 €	-	-	-	378 657,37 €
4	Lot Équipements de cuisine	SN ROUGER	119 900,00 €	TO 01 : fourniture et installation d'un four de remise en température	-	OUI	119 900,00 €
5	Lot Menuiseries extérieures	LABEUR	324 250,00 €	-	-	-	324 250,00 €
6	Lot Métallerie - Serrurerie	METAL D'OC	74 563,43 €	-	-	-	74 563,43 €
7	Lot Menuiseries intérieures - Agencement	MENUISERIE TIQUET	251 437,39 €	TO 01 : Protection d'angle en aluminium	388,50 €	OUI	276 113,94 €

				TO 02 : Rideau de séparation	8 682,50 €	OUI	
				TO 03 : Tableau tryptique	15 605,55 €	OUI	
8	Lot Cloisons - Doublages	GASTOU PLATRERIE	149 174,30 €	-	-	-	149 174,30 €
9	Lot Faux-plafonds	GASTOU PLATRERIE	69 516,13 €	-	-	-	69 516,13 €
10	Lot Sous-couches - Chapes	SATIBAT CHAPE	53 371,50 €	-	-	-	53 371,50 €
11	Lot Revêtements de sols durs – Carrelage muraux	SERRANO DANIEL FILS	43 931,76 €	-	-	-	43 931,76 €
12	Lot Revêtements de sols souples	NET SOLS	98 352,50 €	-	-	-	98 352,50 €
13	Lot Peinture – Signalétiques - Nettoyage	Lot relancé		-	-	-	0,00 €
14	Lot Ascenseur	ORONA	21 550,00 €	-	-	-	21 550,00 €
15	Lot Plomberie – Sanitaire – Chauffage - VMC	SERCLIM	845 083,43 €	Variante 01 : WC suspendu	10 615,52 €	NON	856 266,86 €
				TO 01 : Rafraichissement actif salle ALAE	11 183,43 €	OUI	
16	Lot Électricité CFO/CFA	CEGELEC	286 911,00 €	TO 01 : Contrôle d'accès	9 842,29 €	OUI	314 437,06 €
				TO 02 : Contrôle d'accès ascenseur	1 322,62 €	OUI	
				TO 03 : Vidéo projection	16 361,15 €	OUI	
17	Lot Photovoltaïque	INEO	33 811,35 €	-	-	-	33 811,35 €
18	Lot Espace-vert - Paysagiste	Lot qui va être négocié		TO 01 : Complément d'aménagement			0,00 €
19	-			-	-	-	-
20	Lot Terrassement VRD	EIFFAGE	1 073 915,56 €	TO 01 : Fourniture et pose de bancs	7 560,12 €	OUI	1 092 762,55 €
				TO 02 : Butte roues – parking	6 303,60 €	OUI	
				TO 03 : Fourniture et pose d'un toboggan	4 983,27 €	OUI	
				Variante 01 : Stationnement revetements	32 668,49 €	NON	

Total BASE € HT

6 401 751,91 €

Total BASE + Options + Varinates € HT

6 340 632,54 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal /

- DONNE SON ACCORD A L'UNANIMITE POUR RETENIR LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

#### **09-24-2 – Approbation rapport de la CLECT et attribution de compensation**

Monsieur CAVERIVIERE présente au conseil municipal le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (ci-joint) qui a été présenté le 19 Juin dernier aux membres de l'Agglo.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu la délibération n° 2020-182 du conseil communautaire de Carcassonne Agglo en date du 18 septembre 2020 portant création de la CLECT ;

Vu le rapport de la CLECT du 19 Juin 2024 ;

La CLECT s'est réunie le 19 Juin 2024 et a approuvé le rapport relatif à la modification des attributions de compensation dans le cadre du transfert de :

- La revalorisation de la compensation du transfert de taux mis en œuvre suite à l'adoption du pacte fiscal et financier
- Le transfert de charges pour la ludothèque d'Alzonne
- La participation des communes aux investissements portés en 2023 par Carcassonne Agglo sur la GEPU

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI : « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Le rapport de la CLECT est joint à la présente délibération, il précise les modalités de calcul des charges transférées relatives à la compétence GEPU. Il vous est proposé de valider l'attribution de compensation suivant les modalités ci-dessous :

ACF 2024
350 221 €

Après en avoir débattu, Le conseil municipal décide :

- D'accepter la révision libre des attributions de compensation au titre de l'exercice 2024 et suivants telle qu'elle figure dans le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 31 mai 2023 ;
- De fixer le montant de l'attribution de compensation 2024 à 350 221 € ;
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

**ACCORD A L'UNANIMITE**

**09-24-3 – Instauration redevance pour l'occupation provisoire du domaine public – ouvrages de transport d'électricité**

Monsieur le Maire expose que la commune peut mettre en place la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages de transport d'électricité en application du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015.

Le décret n° 2023-797 du 18 Août 2023 les plafonds applicables à ladite redevance :

- Pour les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et inférieure à 5 000 habitants, le montant plafond de la redevance est égal à :  $0.70 \times$  longueur en mètres des lignes de transport d'électricité installées sur le domaine public communal.

RTE nous ayant signifié avoir mis en service 920 mètres de lignes de transport, le montant plafond s'élève à  $920 \times 0.70 = 644$  €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public pour les ouvrages de transport d'électricité au montant plafond

**ACCORD A L'UNANIMITE**

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe :

- Que, dans le cadre du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour la période estivale, le CIAS Carcassonne Agglo a informé qu'un grand nombre d'inscription (au-delà de la capacité habituelle de l'accueil de loisirs de la commune de Conques-sur-Orbiel : 60 enfants). Ainsi, afin d'en assurer le bon fonctionnement, le CIAS a sollicité la mise à disposition d'une salle supplémentaire. Ces changements entraînent pour la commune des coûts supplémentaires en termes de personnel d'entretien et de restauration. C'est pourquoi, il est proposé la signature d'une convention afin que la commune puisse facturer au CIAS le coût supplémentaire d'une heure de ménage par jour (en cas d'utilisation de la salle supplémentaire) et 2.50 H par jour pour la restauration si plus de 60 repas sont préparés. Le conseil municipal donne son accord.
- Que les 19 et 20 Octobre prochain, à l'occasion du Tournoi Jacques SABATA et du Challenge Guillaume MONTSARRAT, Carcassonne Agglo prêtera à la commune, à titre gracieux, 4 tentes réceptives de 48 m<sup>2</sup>. La signature d'une convention de prêt est nécessaire. Accord du conseil municipal.
- Qu'ENEDIS l'a sollicité pour la signature d'une convention de servitudes de passage pour le raccordement de la centrale de CUXAC-CABARDES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 H 40.

**Le Maire,  
Jean-François JUSTE.**



Le secrétaire de séance  
Audrey CRESPOLINI